



**LÉGENDE**

	ZONE ROUGE - Fontis / Effondrements / Eboulements / Puits → INCONSTRUCTIBLE
	ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes contraintes (DTA) → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
	ZONE ORANGE - Affaissements progressifs en zones urbaines des communes contraintes (DTA) → CONSTRUCTIONS AUTORISÉES SOUS RÉSERVE DE PRESCRIPTIONS
	ZONE JAUNE - Mouvements résiduels communes significativement concernées (DTA) → CONSTRUCTIONS AUTORISÉES SOUS RÉSERVE DE PRESCRIPTIONS



Direction Départementale des Territoires  
Services Risques Énergie Construction Circulation  
Urbanisme et Prévention des Risques

Communes de  
**ANGEVILLERS - AUMETZ - BOULANGE - FONTOY**  
**HAVANGE - OTTANGE - ROCHONVILLERS - TRESSANGE**

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES

Annexé au PLU par mise à jour par arrêté municipal du 17 mars 2023

### ÉLABORATION

PRESCRIPTION A.P. du	31 juillet 2003
ENQUETE PUBLIQUE du	15 octobre au 15 novembre 2004
APPROBATION A.P. du	23 décembre 2004

### 1ère RÉVISION

PRESCRIPTION A.P. du	19 février 2007
Mise en application immédiate A.P. du	22 juin 2010
ENQUETE PUBLIQUE du	16 mai au 17 juin 2011
APPROBATION A.P. du	30 septembre 2011

### 2ème RÉVISION

PRESCRIPTION A.P. du	20 septembre 2021
Mise en application immédiate A.P. du	15 novembre 2022

Vu pour être ammené à l'arrêté N°2022-DDT-SRECC-UPR-15 du 15 novembre 2022  
Pour le Préfet Le Secrétaire Général  
  
Olivier DELCAYROU